



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 3 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le trois juillet, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 26
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 26 juin 2020

Présents : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Héléne LORME, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Nora BENACHOUR, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Claude FLEURY, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Michel PIRES, ayant donné pouvoir à Héléne LORME,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h20

Secrétaire : Maël DIONG

RESSOURCES HUMAINES

DL.20.059 – Délibération portant suppressions de postes à compter du 1er septembre 2020

Christian DUMAS expose :

Le Maire informe qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. Les suppressions de postes interviennent après avis du Comité Technique.

Afin de répondre à l'organisation, aux mouvements de personnel, aux besoins et missions des services, il est nécessaire de supprimer les postes suivants :

Grades	Durée d'emploi	Taux d'emploi
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	35 h	100 %
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35 h	100 %
Agent de maitrise	35 h	100 %
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	30 h	85.71 %
Educateur de jeunes enfants de 1 ^{ère} classe	35 h	100 %
Educateur de jeunes enfants de 2 ^{ème} classe	28 h	80 %
Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	35 h	100 %
Animateur	28 h	80 %
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	28 h	80 %
Chef de service de police municipal principal 1 ^{ère} classe	35 h	80 %

Après avis du Comité Technique du 30 juin 2020 et après présentation en commission générale du 19 juin 2020, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de supprimer les postes ci-dessous énoncés à compter du 1^{er} septembre 2020 et de modifier le tableau des effectifs à la même date.

Le tableau des emplois est ainsi modifié au 1^{er} septembre 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **08 JUIL. 2020**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **08 JUIL. 2020**

Publication le : **08 JUIL. 2020**

Notification le : **08 JUIL. 2020**



Le Maire

Christian DUMAS

Acte à classer

DL-20-059

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-07-08T16-13-18.00 (MI224123496)

Identifiant unique de l'acte :
045-214501694-20200703-DL-20-059-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Délibération portant suppressions de postes à compter du 1er septembre 2020
Date de décision : 03/07/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.3. Suppression de poste.

Acte : DL.20.059-RH-délibération portant suppressions de postes à compter du 1er septembre 2020.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 08/07/20 à 16:13

Date 08/07/20 à 16:13

Date 08/07/20 à 16:20

Par LE TUMELIN Sylvie

Par LE TUMELIN Sylvie